

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1804

Artikel: Quand les parents sont divisés dans les cantons : les scrutins alémaniques sur l'harmonisation scolaire proposent une leçon en demi-teinte

Autor: Baier, Eric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les parents sont divisés dans les cantons

Les scrutins alémaniques sur l'harmonisation scolaire proposent une leçon en demi-teinte

Eric Baier (1er décembre 2008)

En Suisse allemande, on attendait un sérieux coup de frein des parents mobilisés contre les technocrates de l'éducation. Il n'a pas eu lieu, ou du moins pas dans la proportion attendue. La leçon à tirer reste cependant assez floue.

Pendant plus de dix ans, mais finalement dopés en mai 2006 par le succès sans précédent de la votation fédérale sur les articles constitutionnels sur l'enseignement, les techniciens de l'éducation, regroupés au sein de la très influente Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), ont mis au point un concordat intercantonal. Ce concordat est le vaisseau amiral de la nouvelle politique d'harmonisation de l'école par la voie fédéraliste (d'où son nom de «*Harmos*»). Il est censé tirer toute la politique de l'éducation en Suisse ces prochaines années. Le document évite l'écueil centralisateur et le fameux «*bailli scolaire fédéral*». Il vise en fait à harmoniser l'école en Suisse (entrée à l'école à 4 ans pour tous les cantons,

standards minimum de compétences, école unique sur une journée compacte, délégation de pouvoir à la CDIP) et s'est très vite trouvé exposé au feu de la critique la plus violente de la part de l'UDC. Le canton de Lucerne a rejeté Harmos dans le courant de l'été. Ce dernier week-end les cantons de Zurich et de St-Gall l'ont accepté, alors que les Grisons et Thurgovie le refusaient. La leçon à tirer est en demi-teinte.

Le fer de lance des opposants était constitué par l'UDC et ses affiches au contenu émotionnel très violent: un petit enfant de 4 ans traîné en pleurs et contre son gré à l'école. Les opposants disaient tout le mal qu'ils pensaient de cette étatisation rampante de la toute petite enfance, à un coût démesuré et avec des techniques choquante pour les familles traditionnelles.

Au-delà du contenu démagogique de ces arguments, se profile un problème central: à qui, de la famille ou de l'Etat, revient le rôle moteur dans le domaine

de l'éducation. Une distinction traditionnelle opposant éducation et instruction fait référence au rôle premier de la famille dans tout ce qui est éducatif, alors que l'école serait la meilleure pour la transmission du savoir. Cette ligne de démarcation, directement construite sur une opposition entre vie privée et espace public, ne donne pas de solution à la question de l'âge d'entrée à l'école. Cet âge d'entrée devrait être fixé par définition lorsque l'enfant peut quitter la seule sphère privée pour se livrer à des premières expériences d'espace public. Mais quel est le meilleur moment pour entrer à l'école?

L'UDC et certains parents alémaniques ont joué à se faire peur en dénonçant un grand méchant loup étatiste et voleur d'enfants. La confiance exprimée par Zurich et St-Gall suffit-elle à fonder un abaissement de l'âge d'entrée à l'école? Gageons que la démographie des 4 ans posera aux écoles d'autres problèmes plus ardues que ceux partiellement réglés ce week-end.